

CHAPITRE VII

LA RIVALITE FRANCO-ANGLAISE

L'Inde menacée. — La première mission de Sir John Malcolm et le traité anglo-persan de 1800. — Romieux et Jaubert en Perse (1805-1806). — Les propositions de Napoléon I^{er} à Fathali Schah. — Le traité franco-persan de Finkenstein (1807).— Le général Gardane et la mission militaire française. — La deuxième mission de Sir John Malcolm (1808). — Sir Harford Jones Bridges et les offres du Gouvernement de Londres. — Le départ du général Gardane. — Le général John Malcolm et sa troisième mission. — Le traité anglo-persan de 1814.

Pendant les dernières années du XVIII^e siècle et les premières du siècle suivant, un danger sérieux menaça la domination anglaise dans les Indes. Ce fut d'abord Zaman Schah, roi d'Afghanistan, qui caressa un instant l'ambition de les conquérir. Avertis à temps, les Anglais persuadèrent le souverain persan Fathali Schah d'attaquer leur rival, sous prétexte que l'Afghanistan ayant fait jadis partie intégrante de la Perse, il aurait été juste et naturel que, sous un grand roi comme lui, il lui retournât. Le danger était à peine conjuré — en 1799 — du côté de Zaman Schah que Napoléon conçut l'audacieux plan d'attaquer les Anglais dans l'Inde. Effrayé au plus haut degré, le gouvernement de ce pays envoya en mission en Perse le capitaine Sir John Malcolm, muni des instructions les plus précises et des cadeaux les plus précieux. Il s'agissait non seulement de s'assurer l'amitié de Fathali Schah, mais encore de se servir de celui-ci pour empêcher Zaman Schah d'entrer dans une combinaison quelconque contre l'Angleterre. Un traité fut signé à cet effet en 1800, donnant aux Anglais, en plus d'appréciables avantages commerciaux, l'assurance que le Schah ne cesserait les hostilités entreprises contre l'Emir de l'Afghanistan que si celui-ci renonçait définitivement à convoiter leurs possessions des Indes. En retour, le Schah de Perse obtenait l'assurance que des munitions de guerre lui seraient fournies par le Gouvernement anglo-indien au cas où son pays serait l'objet d'une agression de la part des Afghans où des Français !...

Ce grand succès diplomatique remporté par Malcolm n'était pas uniquement du à ses capacités, d'ailleurs incontestables ; les précieux *pichkéchis*¹ dont il était porteur ne furent pas non plus sans effet sur l'avaricieux Fathali Schah et sur son entourage. Cette ambassade aurait coûté plus de deux millions de roupies².

C'est ainsi que fut inaugurée l'ère d'une politique de corruption qui devait se poursuivre en Perse d'une façon méthodique jusqu'à ces dernières années. Depuis, l'argent et les *pichkéchis* ont été le principal moyen de pénétration dont les Anglais se sont servis dans ce pays, par opposition aux Russes qui s'y sont fait tout de suite haïr pour avoir choisi, dès l'origine, la force brutale comme instrument de leur politique.

Napoléon n'en continua pas moins à poursuivre son idée, et, à partir de l'année 1802, des ouvertures furent faites à la Perse en vue de la conclusion d'une alliance avec la France par l'intermédiaire des agents que le Gouvernement français, après l'évacuation de la Syrie, persistait à y maintenir. En 1805 M. Romieux arrivait à Téhéran, chargé par Napoléon de débattre sur place les conditions de cette alliance. Il mourut peu de temps après son arrivée et fut remplacé par M. Jaubert, lequel après un voyage pénible, atteignit le 5 juillet 1806 le camp royal de Soltanieh et fut reçu en audience par le Schah. Napoléon proposait à celui-ci de l'aider à récupérer la Géorgie que les Russes venaient de lui enlever, et de réorganiser son armée sur le modèle de l'armée Française, pourvu que, en retour, dénonçant le traité qui le liait à l'Angleterre, il consentit qu'une armée franco-persane procédât à l'envahissement de l'Inde.

En laissant espérer à Fathali Schah la reprise de la Géorgie, Napoléon faisait preuve d'une fine psychologie, car c'était, à cette époque, ce qui tenait le plus au cœur du souverain persan. L'oncle de ce dernier, Agha-Mohammad Khan, fondateur de la dynastie kadjare et l'un des tyrans les plus cruels que la Perse ait connus, avait eu le mérite de sauver ce pays de l'état d'anarchie dans lequel il était plongé vers la fin du XVIIIe siècle et l'avait transmis pacifié à Fathali Schah. Mais aussitôt, la Géorgie, une des belles provinces du Nord, s'appuyant sur l'aide éventuelle de la Russie, avait refusé de s'incliner devant le nouveau souverain. Son Prince, Georges XII, avait même, avant sa mort, signifié qu'il cédait son pays au tsar de Russie, lequel ne manqua pas d'ailleurs d'en proclamer, en 1800, l'annexion

¹ Cadeaux, présents.

² Comte Alfred de Gardane, Mission du général Gardane en Perse sous le Premier Empire, Paris, Ad. Laine, 1865.

officielle à son Empire. Cette aventure avait profondément affecté l'amour-propre de Fathali Schah, qui semblait mettre un point d'honneur à la reprise de la province perdue.

Il faut penser que Napoléon était au courant de tous ces détails, puisqu'il essaya d'en tirer profit. Cependant, Fathali Schah hésita quelque temps avant d'accepter les propositions que l'Empereur des Français lui soumettait par l'entremise de son envoyé, Jaubert. Plusieurs facteurs dissipèrent ses derniers scrupules et hâtèrent sa décision, entre autres, il convient de noter l'absence en Perse de tout représentant diplomatique anglais ; d'autre part, le danger russe devenait menaçant. Il envoya donc le nommé Mirza Réza en ambassade à Tilsitt où se trouvait Napoléon, en vue de signifier à celui-ci son acquiescement au projet d'attaque contre la Russie ainsi qu'à l'envahissement éventuel de l'Inde. Le Schah consentait même à céder aux Français l'île de Kharak dans le Golfe Persique pour servir de base, le cas échéant, à leurs opérations centre l'Angleterre³.

Au mois de mai 1807 fut signé un accord en ce sens, connu sous le nom de traité de Finkenstein. Quelques mois plus tard, le Général Gardane arrivait en Perse comme ambassadeur extraordinaire et chef d'une mission militaire de 25 membres ; il entreprenait immédiatement la réorganisation et l'instruction de l'armée du Schah⁴.

³ P. Am. Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse*, Paris, E. Ducrocq.

⁴ Voici le texte du traité d'alliance entre Sa Majesté Napoléon, et Sa Majesté l'Empereur de Perse, fait à Finkenstein, le 4 mai 1807 :

ART. PREMIER. — Il y aura constamment paix, amitié et alliance entre S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, et S. M. l'Empereur de Perse.

ART. 2. — S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, garantit à S. M. l'Empereur de Perse l'intégrité de son territoire actuel.

ART. 3. — S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, reconnaît *la Georgia* comme appartenant légitimement à S. M. l'Empereur de Perse.

ART. 4. — Il s'engage à faire tous ses efforts pour contraindre la Russie à l'évacuation de la Géorgie et du territoire persan, et pour l'obtenir par le traité de paix à intervenir. Cette évacuation sera constamment l'objet de sa politique et de toute sa sollicitude.

ART. 5. — S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, entretiendra un ministre plénipotentiaire et des secrétaires de légation auprès de la cour de Perse.

ART. 6. — S. M. l'Empereur de Perse, désirant organiser son infanterie, son artillerie et des places fortes suivant les principes du système européen, S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, s'engage à lui fournir autant de canons de campagne et de fusils avec leurs baïonnettes que l'Empereur de Perse en demandera. Le payement de ces armes sera fait conformément à leur valeur en Europe.

ART. 7. — S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, s'engage à fournir à S. M. l'Empereur de Perse des orniers d'artillerie, du génie et d'infanterie, en tel nombre qui sera jugé nécessaire par S. M. l'Empereur de Perse pour fortifier ses places et organiser l'artillerie et l'infanterie persanes, suivant les principes de l'art militaire en Europe.

ART. 8. — De son cote, S. M. l'Empereur de Perse s'engage à interrompre avec l'Angleterre toutes communications politiques et commerciales, à déclarer immédiatement la guerre à cette puissance, et à agir d'une manière hostile sans délai. En conséquence il rappellera de Bombay le Ministre persan qu'il y avait envoyé. Les consuls, facteurs ou autres agents de la Compagnie anglaise qui résident en Perse et dans les ports du golfe Persique, devront quitter aussitôt leurs résidences. S. M. l'Empereur de Perse fera saisir toutes les marchandises anglaises et interdire toute communication à l'Angleterre dans ses Etats, soit par terre, soit par

Effarés de la rapidité avec laquelle le plan de Napoléon entraînait en voie de réalisation, les gouvernements de Londres et de l'Inde s'empressèrent, chacun de son côté, de dépêcher un ambassadeur à la Cour de Fathali Schah pour essayer de conjurer le danger. Le choix du Gouvernement général de l'Inde s'était arrêté sur Malcolm, bien entendu. Celui-ci chargé, comme lors de sa première mission, d'une bonne quantité de *pichkéchis* destinés au Schah et à ses courtisans, débarqua en mai 1808 sur la côte du Golfe Persique. Mais, à ce moment, la mission militaire française se trouvait à l'apogée de son crédit et de son pouvoir, et il fut signifié à Malcolm que le Schah le dispenserait volontiers d'un dur voyage à travers le pays pour l'atteindre dans sa capitale et qu'en conséquence il pouvait s'arrêter à Chiraz et s'acquitter de sa mission auprès du gouverneur de cette ville. Furieux de cet affront, Malcolm rebroussa chemin et rentra aux Indes dont il invita le gouvernement à préparer l'ouverture des hostilités avec la Perse et, par mesure de précaution, à s'emparer de l'île de Kharak.

Cependant l'ambassadeur venant de Londres, Sir Harford Jones Brydges, continuait sa route et devait arriver en Perse vers le début de l'automne de la même année. On s'attendait pour lui à une réception en tout pareille à celle qui avait été réservée, quelques mois auparavant, à Malcolm. Mais entre-temps, le Schah avait appris les détails de la Convention

mer. Tout ministre, ambassadeur ou agent qui se présenterait de la part de cette puissance, pendant la guerre, sera refusé.

ART. 9. — Dans toute autre guerre où l'Angleterre et la Russie feraient cause commune contre la Perse et la France, la France et la Perse feront également cause commune entre elles. Elles agiront contre l'ennemi commun aussitôt après la notification officielle qui sera faite de l'état de guerre par celle des deux puissances contractantes menacées ou attaquées. Il en sera usé alors à l'égard de toutes communications politiques et commerciales, comme il a été dit dans l'article précédent.

ART. 10. — S. M. l'Empereur de Perse emploiera toute son influence pour déterminer les Afghans et les autres peuples du Qandahar à joindre leurs armées aux siennes contre l'Angleterre, et, après avoir obtenu passage sur leur territoire, il fera marcher une armée sur les possessions anglaises dans l'Inde.

ART. 11. — Dans le cas où une escadre française se rendrait dans le golfe Persique et dans les ports de S. M. l'Empereur de Perse, elle y trouverait toutes les facilités et tous les secours dont elle pourrait avoir besoin.

ART. 12. — S'il était dans l'intention de S. M. l'Empereur des Français d'envoyer par terre une armée pour attaquer les possessions anglaises dans l'Inde, S. M. l'Empereur de Perse, en bon et fidèle allié, lui donnerait passage sur son territoire. Ce cas arrivant, il serait fait à l'avance entre les deux gouvernements une convention particulière qui stipulerait la route que les troupes devraient tenir, les subsistances et les moyens de transport qui leur seraient fournis, ainsi que les troupes auxiliaires qu'il conviendrait à S. M. l'Empereur de Perse de joindre à cette expédition.

ART. 13. — Tout ce qui sera fourni soit aux escadres, soit aux troupes en conséquences des articles précédents, sera accordé auxdites escadres et troupes, aux mêmes prix et conditions qu'aux nationaux eux-mêmes, et acquitté par elles.

ART. 14. — Les stipulations portées dans l'article 12 ci-dessus ne sont applicables qu'à la France. En conséquence elles ne pourront être étendues, par des traités postérieurs, ni à l'Angleterre ni à la Russie.

ART. 15. — Il sera fait pour l'avantage réciproque des deux puissances un traité de commerce qui sera négocié à Téhéran.

ART. 16. — Les ratifications du présent traité seront échangées à Téhéran, dans le délai de quatre mois à dater de ce jour.

Fait et signé au camp impérial de Finkenstein, le 4 mai de l'an 1807.

de Tilsitt, conclue l'année précédente entre Napoléon et le tsar Alexandre, dans laquelle aucune mention n'était faite au sujet de la Géorgie qui continuait à appartenir à la Russie. Fathali Schah se sentit abandonné, voire trahi par Napoléon. Le Général Gardane eut beau lui donner des assurances concernant les intentions de son Souverain, qui auraient été de faire consentir le tsar, son nouvel ami, à restituer à la Perse tous les territoires qui lui avaient été enlevés dans le Caucase. On l'écoutait, mais avec scepticisme.

C'est dans ces conditions que Sir Jones Brydges fit son entrée sur la scène politique de la Perse. Il n'eut pas beaucoup de peine à confirmer Fathali Schah dans cette pensée que Napoléon l'avait trompé et que son maître à lui, Georges III, serait tout disposé à le venger. En même temps, l'astucieux ambassadeur exhibait un beau diamant dont le roi d'Angleterre, en gage d'une solide amitié, faisait cadeau à Fathali Schah. Une bonne quantité d'autres cadeaux, en objets précieux où en monnaie sonnante, furent également distribués par lui parmi l'entourage influent du souverain. Des propositions alléchantes suivirent ces *pichkéchis* : des officiers anglais continueraient l'oeuvre de réorganisation de l'armée persane commencée par la mission militaire française, un subside annuel de 120.000 livres sterling serait payé à la Perse tant que durerait l'état de guerre entre elle et la Russie, etc...

En vérité, il ne restait plus à la mission militaire française et au Général Gardane qu'à quitter Téhéran. Mais la politesse persane ne permettait pas d'envisager le renvoi de ce dernier, d'autant plus qu'il n'avait rendu que des services à la Perse et qu'il eut été injuste de s'en prendre à lui parce que les vicissitudes politiques avaient empêché son maître de tenir la promesse qu'il avait cru devoir faire au Schah. Une solution ingénieuse fut trouvée. Fathali Schah nommait un certain Asgar Khan comme son ambassadeur auprès de Napoléon et demandait au Général Gardane de vouloir bien l'accompagner : l'ambassade n'avait naturellement rien de sérieux et était imaginée uniquement pour permettre au représentant de la France de quitter honorablement la Perse.

En mars 1809 furent arrêtés les préliminaires d'un traité anglo-persan, basé sur les propositions que Sir Jones Bridges, dès son arrivée à Téhéran, avait avancées ; et, l'année suivante, Sir John Malcolm, promu, entre-temps, au grade de général, arrivait pour une *troisième* mission en Perse, cette fois à la tête de nombreux officiers anglais chargés de remplacer, comme instructeurs dans l'armée persane, ceux de Napoléon, dont les derniers venaient récemment de quitter la place.

La sociabilité de Malcolm, son bon caractère et son esprit, le rendirent bientôt populaire dans le pays ; plus tard, son livre, *History of Persia*⁵, devait y rendre son souvenir inoubliable.

À cette époque, Fathali Schah crut bon d'envoyer en ambassade à la Cour d'Angleterre, le nomme Hadji Mirza Abolhassan Khan qui fut accompagné dans son voyage d'aller et retour par James Morier et immortalisé par celui-ci, dans le livre spirituel qu'il écrivit plus tard, sous le nom de *Hadji Baba*⁶.

Quant à l'ambassadeur anglais Sir Jones Bridges, il fut remplacé en 1811 à Téhéran par Sir Gore Ouseley qui négocia, sur les bases déjà arrêtées, les termes du traité définitif anglo-persan, qui fut signé par les soins de son successeur, Mr. Ellis, assisté de M. James Morier, le 25 novembre 1814.

Ce traité liait la Perse et l'Angleterre par une alliance défensive, engageait la première à ne laisser pénétrer sur son territoire aucune armée présumée hostile à la seconde. Celle-ci acceptait, en retour, qu'au cas où la Perse serait l'objet d'une agression de la part d'une tierce puissance, sur sa demande de secours, elle lui enverrait des troupes de l'Inde, ou bien lui verserait une somme annuelle de 150.000 livres sterling. Nous verrons bientôt que cette promesse ne fut pas plus respectée que celle de Napoléon I^{er}. D'autre part, le Schah de Perse prenait sur lui d'engager les Khans de Bokhara, de Kharazm et de Tatarestan à empêcher la traversée de leur territoire par toute armée ayant l'intention d'attaquer l'Inde. Concernant l'Afghanistan, il était entendu qu'en cas de guerre entre ce pays et la Perse, l'Angleterre resterait neutre; mais au cas où celle-ci serait aux prises avec l'Afghanistan, la Perse consentait à attaquer ce dernier pays.

Ainsi le gros risque qu'avait fait courir Napoléon I^{er} à la domination anglaise dans l'Inde avait fortement secoué les hommes d'état britanniques ; ils allaient s'appliquer, de toute leur force, à la protection de cette importante colonie. Les routes pour s'y rendre seront désormais l'objet d'une attention particulière. La Perse, qui en est une, ne sera plus délaissée un seul instant et, à l'avenir, des représentations diplomatiques anglaises y seront entretenues d'une manière ininterrompue.

⁵ *Histoire de la Perse*, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque actuelle, traduction française en 4 vol. imprimée à Paris chez Fillet aine, en 1821.

⁶ James Morier, *The Adventures of Hadji Baba of Ispahan*, publiée pour la première fois à Londres, en 1824. C'est une suite de récits satiriques dans le genre de *Gil Bias de Santillane* de Le Sage.

CHAPITRE VIII

LES GUERRES RUSSO-PERSANES ET LE TRAITÉ DE TORCAMANTCHAI

Les premiers succès de la Perse. — La bataille d'Aslandouz (1812) et le traité de Golestân (1813). — Les raisons de la défaite des armées persanes. — La délimitation incertaine de la frontière entre Erivan et Goktcha. — La reprise des hostilités (1825). — L'occupation d'Erivan et de Tabriz. — Raisons de l'échec définitif de la Perse. — L'Européanisation de son armée, le reniement par les Anglais de leurs engagements, etc. — Modification au traité anglo-persan de 1814. — Le traité de Torcamantchaï (1828) et l'établissement de la juridiction consulaire où du régime *capitulaire* en Perse.

La France avait cherché l'alliance de la Perse pour attaquer l'Inde, et l'Angleterre, pour la défendre. Si la Perse accéda tour à tour à la demande de ces puissances, ce fut dans l'espoir de rentrer, avec leur aide, en possession de la Géorgie.

La guerre qu'elle entreprit à cet effet contre la Russie commença en 1804 et se termina de la façon la plus désastreuse pour elle. Deux périodes sont à distinguer, l'une se terminant par le traité de Golestân, signé en 1813, et l'autre par celui de Torcamantchaï, en 1828. Le siège d'Erivan par le général russe Sisianoff ouvrit les hostilités. Fathali Schah arrivant lui-même sur le champ de bataille avec des renforts, les Russes durent abandonner le siège. Mais ils se dirigèrent vers Bacou et Gandja où ils se mesurèrent de nouveau, sans succès, avec l'armée du Schah ; une nouvelle tentative contre Erivan échoua également. La bataille décisive — car l'issue des engagements précédents était plutôt douteuse — devait avoir lieu en 1812, à Aslandouz sur l'Aras. L'armée persane, commandée par le Prince héritier Abbas-Mirza, fut complètement une défaite ; les Russes s'emparèrent d'Aslandouz et de Lankoran et imposèrent à Fathali Schah les conditions désastreuses du traité de Golestân, signé l'année suivante, sous les auspices du représentant diplomatique anglais, Sir Gore Ouseley. La Perse cédait à la Russie les villes de Darband, Bacou, Schiravan, Gharabagh, une partie de la province de Talèche, etc. Elle renonçait à toute revendication concernant la Géorgie et le Daghestan, abandonnait, implicitement, aux Russes la navigation exclusive de la mer Caspienne (sans parler d'autres conditions).

Les raisons principales de la défaite des armées persanes doivent être recherchées, en premier lieu, dans l'attitude Equivoque de Sir Gore Ouseley qui, au plus vif de l'engagement, ordonna soudainement aux instructeurs anglais de désertir leurs postes, sous prétexte que l'Angleterre venait de faire la paix avec les Russes ! On comprend aisément ce que pouvait devenir une jeune armée organisée à l'européenne dont on retirait tout à coup les instructeurs, c'est-à-dire les seuls officiers sachant la commander. Il serait toutefois injuste de ne pas noter que deux de ces officiers, Lindsay que sa forte stature avait fait comparer par les Persans à leur héros légendaire *Rostame* (Rustem) et qui commandait l'artillerie, ainsi que Christie, Officier d'infanterie, restèrent à leurs postes jusqu'à la fin des hostilités, et que, même, ce dernier laissa sa vie sur le champ de bataille. En second lieu, le commandement suprême n'était point exempt de défauts : les ordres d'Abbas-Mirza étaient parfois contradictoires et il engageait souvent les troupes dans une retraite dont la nécessité était contestable.

Les conditions de la paix de Golestân, dont nous venons de dire deux mots, étaient, d'autre part, réellement trop dures et d'autant moins appropriées aux circonstances que la Russie, envahie par l'armée de Napoléon, n'aurait pas été en mesure de continuer la guerre contre la Perse et se serait certainement contentée de moins. Leur acceptation dénote l'incapacité des hommes d'état persans de l'époque, dont l'un, Hadji Mirza Aghassi, plus tard ministre de Mohammad Schah, ne manquera pas de dire, au sujet de la perte de la mer Caspienne : « À quoi nous aurait servi cette eau salée ! » — Ne devrait-on pas, ici encore, engager un peu la responsabilité d'Abbas Mirza qui, s'intéressant plus particulièrement à celle des clauses du traité qui lui assurait son accession au trône de Perse⁷, se serait montré plus coulant sur le reste. Cependant, cette paix n'était, selon toutes les apparences, que provisoire. La démarcation incertaine de la ligne frontière entre Erivan et le lac de Goktcha réservait à chacune des parties le droit à toute espèce de revendication. Fathali Schah ne voulait d'ailleurs pas se considérer comme définitivement battu ; il espérait recueillir ses forces et se venger. Il n'est donc nullement surprenant que, treize années plus tard, en 1826, les hostilités aient repris entre les deux pays.

⁷ Cette clause fut répétée dans le traité de Torcamantchai de 1828, dont voici l'article VII : « Sa Majesté le Schah de Perse ayant jugé à propos de désigner pour son successeur et héritier présomptif son auguste fils, le prince Abbas-Mirza, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, afin de donner à Sa Majesté le Schah de Perse un témoignage public de ses dispositions amicales et de son désir de contribuer à la consolidation de cet ordre de succession, s'engage à reconnaître, des aujourd'hui, dans l'auguste personne de Son Altesse royale le prince Abbas-Mirza, le successeur et héritier présomptif de la couronne de Perse, et à le considérer comme légitime souverain de ce royaume dès son avènement au trône. »

Dans l'intervalle, la Perse avait pu étouffer des insurrections dans le Khorassan et guerroyer avec succès à l'Est et à l'Ouest, contre les Afghans (1817-1818) et les Turcs (1821-1823).

La partie de la frontière vaguement délimitée par le traité de Golestân se trouvait donc entre la ville d'Erivan et le lac de Goktcha. Les négociations engagées entre Abbas-Mirza et le général russe Yermoloff, gouverneur des provinces caucasiennes, en vue de résoudre cette question, n'ayant abouti à aucune entente, ce dernier s'empara brusquement du district de Goktcha. Cet acte surexcita au plus haut point les esprits en Perse où tout le monde, le clergé en particulier, poussa Fathali Schah à la guerre. Cela se passait en 1825 et le tsar Nicolas I^{er}, qui venait de monter sur le trône, envoya comme ambassadeur en Perse le prince Mentchikoff en vue de prévenir les hostilités. Les Persans demandèrent à celui-ci l'évacuation pure et simple, mais immédiate, de Goktcha et, comme il n'avait aucun pouvoir pour les satisfaire, il fut presque éconduit de Téhéran et même, au cours de son voyage de retour, arrêté pendant vingt-cinq jours, à Erivan. Il avait du ce malheur à de faux bruits concernant sa nomination éventuelle par le tsar comme gouverneur des provinces caucasiennes. En le retenant à Erivan, les Persans voulaient retarder son arrivée à son nouveau poste et la prise de commandement des troupes devant opérer contre eux. On l'eut peut-être arrêté plus longtemps sans les Anglais qui intervinrent en sa faveur auprès de Fathali Schah et obtinrent qu'il donnât l'ordre au gouverneur d'Erivan de le remettre en liberté.

Les hostilités reprirent au milieu de l'année 1826, et, en moins d'un mois, les troupes persanes s'emparèrent de Taleche, de Chiravan, de Chaki et de Gandja. Ces premiers succès ne continuèrent pas longtemps. Le général russe Paskevitch, ayant réuni ses troupes, fit soudainement apparition devant Gandja et remporta, le 26 septembre 1826, une victoire éclatante. L'armée persane se démoralisa bien vite et battit en retraite; elle passait de l'offensive à la défensive, sur laquelle elle devait rester jusqu'à la fin des hostilités. Cependant, les Russes, assiégeant pour la troisième fois la ville d'Erivan, y recurent un coup si fatal qu'ils levèrent le siège. Au même moment, Abbas-Mirza défaisait un corps d'armée ennemi près d'Echmiadzin. Mais, alors que les Russes recevaient continuellement des renforts, les troupes persanes se trouvaient dans le dénuement : Fathali Schah ne leur envoyait même pas l'argent nécessaire à leur ravitaillement. Le général Paskevitch était au courant de ce détail et savait attaquer au bon moment. Aussi, un dernier assaut centre Erivan lui permit de s'emparer de cette ville et de poursuivre les troupes persanes, cette fois-ci complètement démoralisées, et d'atteindre avec les siennes la ville de Tabriz qui tomba dans ses mains presque sans coup férir. — Fathali Schah demanda la paix ; elle lui fut accordée, mais avec

des conditions encore plus désastreuses pour la Perse que celles du traité de Golestân. Avant d'examiner le nouveau traité, nous allons essayer de démêler quelques-unes des raisons capitales de l'insuccès des armes persanes.

Il faut d'abord, tout paradoxal que cela puisse paraître, incriminer la tentative d'occidentalisation de l'armée persane. En effet, ce qui, naguère, faisait la force de cette armée si souvent victorieuse, cette armée qui, un demi-siècle plus tôt, avait conquis l'Inde et infligé de si fréquents échecs aux Turcs, c'était que, composée principalement de la cavalerie extrêmement mobile des tribus, elle était soumise à des régies spéciales et traditionnelles. Elle faisait la guerre à sa manière, et la faisait bien. — Mais, depuis le début du siècle, on avait essayé de la réorganiser sur le modèle des armées européennes. Cette tâche fut confiée, comme nous l'avons vu, d'abord à des officiers français, ensuite à des Anglais. En sorte que, au début des hostilités dont il s'agit plus haut, des quelque cinquante mille hommes composant l'armée persane, douze mille constituaient ce qu'on appelle des troupes régulières, soumises depuis peu de temps à la discipline et aux principes militaires européens, alors que les trente huit mille autres y restaient absolument étrangers. Il manquait désormais à cette armée l'harmonie, l'uniformité de précédés d'attaque et de défense, d'avance et de retraité, en un mot de comportement tactique, ce qui ne pouvait pas ne pas se faire sentir, d'une manière fâcheuse, sur l'exécution des ordres émanant de son commandement suprême. Il faut donc savoir gré à Rawlinson quand il écrit : « En essayant de donner à l'armée persane l'allure d'une armée dite régulière, nous l'avons revêtue de la tunique de Nessus⁸. » L'avis de cet Anglais est d'autant plus appréciable que, plus tard, il servit lui-même comme instructeur dans cette armée.

Ensuite, on ne saurait oublier l'incapacité, l'indécision et l'avarice de Fathali Schah dont les troupes, sur le champ de bataille, manquaient le plus souvent de vivres où attendaient vainement leur paye. Cela donne l'explication de leurs victoires tout au début des hostilités, alors qu'elles sont bien équipées, et de leur dépression à mesure que le temps avance et que les premiers ravitaillements s'épuisent.

En troisième lieu, le désastre que venait de subir la Perse, doit être imputé au reniement par les Anglais de l'alliance défensive qu'ils avaient conclue avec elle en 1814. Avant d'entrer en guerre, Fathali Schah ne se faisait point d'illusion sur ses forces ; par contre, il comptait beaucoup sur l'aide des Anglais. Il estimait, en effet, et non sans raison,

⁸ Sir H. Rawlinson, *England and Russia in the East*, London, 1875.

que l'occupation de Goktcha par les Russes constituait un acte agressif engageant les Anglais, conformément aux articles III et IV du traité de 1814, à lui prêter leur concours dans la défense de son pays. Mais les allies n'en voulurent rien savoir. D'abord Us prétendirent que, d'après eux, dans cette guerre, l'agression venait non pas du coté russe mais de la Perse et que, par conséquent, rien ne les obligeait à venir à son secours. — Ensuite, lorsque l'invalidité de cet argument leur fut prouvée, ils déclarèrent que, se trouvant être, pour le moment, en termes amicaux avec la Russie, ils ne pouvaient point prendre partie contre elle, et qu'ils conseillaient à la Perse de demander à celle-ci la paix et d'accepter ses conditions. Or l'une de ces conditions se trouva être le paiement immédiat d'une partie de l'indemnité de guerre. La Perse ne disposait pas de la totalité de la somme réclamée ; il en manquait deux cent mille tomans⁹. Les Russes victorieux menaçaient la capitale. Pris à la gorge et pour éviter un désastre certain, Fathali Schah accepta la proposition des Anglais : ils lui avancèrent les deux cent mille tomans, mais le traité de 1814 devait être modifié par la suppression des articles III et IV. L'ambassadeur anglais sous les auspices duquel cette modification se fit s'appelait Sir John Macdonald. C'est encore lui qui, pressentant l'avance des Russes vers Téhéran, poussa Fathali Schah à accepter les conditions humiliantes de la paix de Torcamantchai.

Cette paix fut signée, en effet, dans le village de Torcamantchai (Turcmantchai) le 22 février 1828 ; la Perse cédait à la Russie les provinces d'Erivan et de Nakhedjavan, s'engageait à payer une indemnité de guerre de cinq millions de tomans (trois millions de livres sterling), et acceptait que les ressortissants russes fussent soumis à la juridiction de leurs consuls. C'est ainsi que fut établi en Perse ce qu'on à coutume d'appeler «les Capitulations».

Les privilèges reconnus aux Russes durent bientôt s'étendre aux sujets de toutes les puissances occidentales dont chacune, en signant plus tard un traité avec la Perse» eut bien soin d'y inclure la fameuse clause de « la nation la plus favorisée ».

Le régime capitulaire, ainsi impose par la force à la Perse, inaugurait une ère nouvelle dans les relations de celle-ci avec l'Occident. C'en était fait du grand prestige dont jouissait le pays du *Roi des Rois* à l'étranger et qui faisait rechercher son alliance par de grandes puissances, telles que la France et l'Angleterre. Inclinée vers l'abîme de la décadence, la Perse y fut précipitée par le traité de Torcamantchai et, durant près d'un siècle, ses dirigeants ne firent aucun effort sérieux pour l'en sortir. Quant à ses voisins, Anglais et Russes, profitant de cette situation qui semblait leur convenir, ils chercheront, comme nous allons le voir, à y

⁹ Le *toman*, se compose de dix *krans*, et valait en 1930, vingt francs environ.

consolider leurs positions respectives. Cet état de choses devait durer jusqu'à l'établissement du régime bolcheviste en Russie et à la déchéance des Kadjars en Perse¹⁰.

¹⁰ Voici les articles VII et VIII du traité de commerce, signé en même temps que le traité de paix, le 22 février 1828, et introduisant en Perse en faveur des Russes le régime capitulaire :

« Art. VII. — Tous les procès et toutes les affaires litigieuses entre sujets russes seront soumis exclusivement à l'examen et à la décision de la mission où des consuls de S. M. I., conformément aux lois et aux coutumes de l'Empire de Russie, de même que les différends et procès survenus entre les sujets russes et ceux d'une autre puissance dans le cas où les deux parties y consentiront. Lorsqu'il s'élèvera des différends où procès entre les sujets russes et sujets persans, les dits procès où différends seront portés devant le Hakim ou le Gouverneur et ne seront examinés où jugés qu'en présence du drogman de la mission où du consulat. Une fois juridiquement terminés, de tels procès ne pourront être informés une seconde fois. Si toutes les circonstances étaient de nature à exiger un second examen, il ne pourra avoir lieu sans que le Ministre, ou le chargé d'affaires où le consul de Russie en soit prévenu, et dans ce cas l'affaire ne sera instruite et jugée qu'au Daftar-Khaneh, c'est-à-dire à la chancellerie suprême du Schah à Tabriz où à Téhéran, en présence d'un drogman de la mission ou du consulat de Russie.

« Art. VIII. — En cas de meurtre où d'autre crime commis entre les sujets russes, l'examen et la décision du cas seront du ressort exclusif du Ministre ou du chargé d'affaires ou du consul de Russie, en vertu de la juridiction qui leur est déférée sur leurs nationaux. Si un sujet russe se trouve impliqué avec des individus d'une autre nation dans un procès criminel, il ne pourra être poursuivi, ni inquiété d'aucune manière et moins de preuve de sa participation au crime et, dans ce cas même, comme dans celui où un sujet russe serait prévenu de culpabilité directe, les tribunaux du pays ne pourront procéder à la connaissance et au jugement du crime qu'en présence d'un délégué de la mission ou du consulat de Russie, et s'il ne s'en trouve pas sur les lieux où le délit à été commis, les autorités locales feront transporter le délinquant là où il y a un consul ou un agent russe constitué. Les témoignages à charge du prévenu seront fidèlement recueillis par le Hakim et par le juge de l'endroit et revêtus de leurs signatures. Transmis dans cette forme là où le délit devra être jugé, ces témoignages deviendront des documents où pièces authentiques du procès, à moins que l'accusé n'en démontre évidemment la fausseté. Lorsque le prévenu aura été dument convaincu et que la sentence aura été prononcée, le délinquant sera remis au Ministre, chargé d'affaires ou consul de S. M. I. qui le renverra en Russie pour y recevoir le châtement porté par les lois. » (Motamen-ol-Molk, *Recueil des traités de Vempire persan avec les pays Strangers*, Teheran, 1908, pp. 134-136.)

CHAPITRE IX

LA GUERRE ANGLO-PERSANE

Les visées de la Perse sur l'Afghanistan. — Le changement du point de vue anglais. — L'attitude de la Russie. — Le siège de Herat. — La mort d'Abbas-Mirza (1833) et de son père (1834). — Mohammed Schah et les Anglais. — Le jeune Pottinger et la défense de Herat.

— La rébellion d'Agha Khan. — Hadji Mirza Aghassi. — Nasséréddine Schah. — La rupture des relations diplomatiques anglo-persanes. — La Perse attaque l'Afghanistan, l'Angleterre le défend.

— L'ingénieur français Buhler et la chute de Herat. — L'Angleterre déclare la guerre. — L'occupation de Kharak et de Bouchir par les Anglais. — La paix et le traité de Paris de 1857. — Nouvelle preuve de l'insuffisance de la diplomatie persane.

Après la perte de ses provinces du Nord-Ouest, la Perse chercha des compensations à l'Est. Voilà la principale raison des attaques dirigées par elle contre l'Afghanistan. Mais, désormais, elle n'était plus absolument libre d'agir à sa guise ; il lui fallait compter avec les visées de ses puissants voisins du Nord et du Sud, les Russes et les Anglais. Or ces derniers, concernant les droits de la Perse sur l'Afghanistan, venaient de se faire une opinion contraire à celle qu'ils avaient, quelques années auparavant, soutenue devant Fathali Schah pour le décider à attaquer Zaman Schah, parce que celui-ci les menaçait dans l'Inde. Actuellement ces droits étaient contestés par eux, et voici pourquoi : le traité de Torcamantchai assurait aux Russes une prépondérance marquée en Perse ; une fois celle-ci maîtresse de Kaboul et de Kandahar, portes de l'Inde, la prépondérance russe risquerait bien de s'y étendre également. Aussi, alors que la Russie va encourager le Gouvernement de Téhéran dans ses entreprises contre l'Afghanistan, les Anglais s'efforceront, d'abord en sous-main, ensuite ouvertement, de neutraliser ses succès.

Le premier et le principal objectif de la Perse était la ville de Herat que, de 1832 à 1857, elle assiégea à plusieurs reprises et dont elle finit par s'emparer.

Cette ville était cernée depuis près d'un an par les troupes persanes et allait capituler lorsque survint, en 1833, la mort du Prince Rentier Abbas-Mirza, suivie de celle de son père en 1834. Le siège fut levé. Le petit-fils dont Fathali Schah lui succéda au trône sous le nom de

Mohammad Schah. Il cultivait, contrairement à son grand-père, des sentiments hostiles aux Anglais. La première marque qu'il en donna, dès la première année de son avènement, fut de traiter avec une outrageante froideur la mission militaire anglaise, composée de brillants officiers tels que Rawlinson, Stoddart, d'Arcy Todd... et qui venait d'arriver à Téhéran. Cette mission fut d'ailleurs à essayer, par la suite, de nombreux outrages qui la déterminèrent enfin, en 1838, à quitter la Perse.

Mohammad Schah savait bien que les Anglais étaient opposés à l'occupation de Herat par la Perse et il montra une insistance d'autant plus grande à la réalisation de ce projet. Cette ville fut donc assiégée de nouveau. Les Anglais se mirent en devoir de la secourir ; ils en organisèrent la défense par l'intermédiaire du jeune artilleur Pottinger qu'ils envoyèrent, déguisé, dans le camp afghan. Il y « révéla son identité et devint bientôt l'âme de la défense ». Ils cherchèrent par ailleurs à faire pression sur le Schah en vue de le contraindre à lever le siège. La rébellion d'Agha Khan Mahallati¹¹, survenue en 1840. 1841, est due, sans nul doute, à leur activité. — Ce personnage descendait des Ismaéliens¹² et était grand propriétaire terrien à Yazd et à Kerman. Son soulèvement attira contre lui, dans ces provinces, quelques corps de troupes qui n'eurent d'ailleurs, aucune peine à l'en chasser. Il s'enfuit dans l'Inde où il se mit ouvertement à la solde des Anglais. Son frère nommé Abolhassan et connu sous le titre de *Sardar*¹³ envahit, à la tête de bandes venues on ne sait trop d'où, le Baloutchistan (Béloutchistan) (1844-1845) ; mais il en fut expulsé. Au même moment, la frontière de l'Est était menacée par les Turcs dont on redoutait à tout instant une invasion.

En ajoutant à toutes ces difficultés l'état maladif permanent de Mohammad Schah, l'incapacité notoire de son premier ministre Hadji-Mirza Aghassi dont on a pu dire qu'il était « un des cerveaux les plus détraqués que l'on ait vus en Perse¹⁴ », on comprendra pourquoi ce souverain ne put pas s'emparer de Herat ; il mourut, âgé seulement de quarante ans, sans avoir pu réaliser le vœu qui lui tenait tant à cœur.

Dans les premières années de son règne, Nassereddine Schah, monte sur le trône en 1848, à l'âge de seize ans, fut sollicité par la Russie en vue d'une alliance contre les Turcs. En 1853, le Prince Dolgruki lui soumit des propositions secrètes en ce sens. Mais le Schah, sentant déjà peser sur le pays le joug insupportable du traité de Torcamantchai, préférait une alliance avec l'Angleterre et la France dans l'espoir de se libérer de cette chaîne. Il fut très

¹¹ Le grand père de l'Agha Khan actuel, marié en 1930, avec une Française.

¹² Secte religieuse fondée en Perse au XI^e siècle par Hassan Sabbah, lequel, entouré de ses adeptes, vécut en véritable souverain dans la forteresse Alamout, près de Kasvin. Ses successeurs y régnèrent 150 ans, jusqu'au jour où Uolagou Khan, roi mongol, parvint à s'emparer de leur refuge et le détruisit. Cf. Henri Masse, *L'Islam*, Paris, A. Colin, 1930, p. 156 et suiv.

¹³ Grand Capitaine, commandant en chef.

¹⁴ Gobineau, *Trois ans en Asie*, t. I, p. 290.

rapidement déçu, lorsqu'il comprit qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté-la. Aussi se décida-t-il à poursuivre la politique extérieure de son père, rompant même, en 1855, avec l'Angleterre, sous prétexte que la Légation britannique à Téhéran ne consentait pas à renvoyer de son service un certain Mirza Hachem Khan, précédemment fonctionnaire du Gouvernement persan dont il s'était attiré la disgrâce. Le ministre anglais, Mr. Murray, se prépara à quitter la Perse, et Mirza Agha Khan Etemaded-Dovleh, premier ministre persan, ne fit rien pour l'en dissuader.

Leurs relations diplomatiques ainsi rompues, la Perse et l'Angleterre se tournèrent vers l'Afghanistan : la première pour l'attaquer, la seconde pour le soutenir, en lui offrant son alliance, des munitions de guerre et des instructeurs militaires. L'armée persane cernait déjà depuis quelques mois la ville de Herat, lorsque, en octobre 1856, à la suite d'une violente attaque, elle parvint enfin à s'en emparer. À cette époque un ingénieur français, du nom de Buhler, servait dans l'armée persane et sa science n'aurait pas été étrangère à l'occupation de Herat.

L'inquiétude du gouvernement anglais atteignait à son paroxysme, non sans raison. La Perse allait mettre la main sur l'Afghanistan ; une fois maîtresse de ce pays et devenue, par le Nord, voisine immédiate de l'Inde, elle constituerait elle-même un danger pour cette colonie dont, de plus, elle rapprocherait les Russes. L'Angleterre crut donc bon de déclarer la guerre à la Perse, dans la seule intention d'ailleurs d'arrêter son avance dans l'Afghanistan et de lui faire évacuer la ville de Herat. Pour atteindre ce but, deux moyens se présentaient : envoyer des troupes anglo-indiennes sur les terres afghanes et barrer la route à l'armée victorieuse, ce qui fut coûteux et présente de graves difficultés ; ou bien, attaquer la Perse dans le Golfe Persique où ses moyens de défense étaient, sinon inexistant, du moins très rudimentaires. C'est, bien entendu, cette deuxième solution qui fut adoptée.

Le 4 décembre, la flotte anglaise s'emparait donc de l'île de Kharak et, quelques jours après, elle bombardait et occupait Bouchir. Kharak n'avait pas résisté ; Bouchir se défendit quelque peu et infligea même à l'ennemi d'importantes pertes, dont bon nombre d'officiers. Les Anglais se dirigèrent ensuite vers Mohammarah et, remontant la vallée du Karoun, poussèrent jusqu'à Ahvaz. Cette expédition était d'ailleurs superflue, car immédiatement après la chute de Bouchir, les pourparlers de paix avaient commencé entre les dirigeants et abouti à un traité qui fut signé à Paris en 1857. Le Schah acceptait d'évacuer l'Afghanistan, d'en reconnaître l'indépendance et, en cas de conflit avec lui, de recourir, avant de prendre les armes, aux bons offices de la Grande-Bretagne qui, comme médiatrice bienveillante, s'efforcerait de les mettre d'accord.

Ici encore nous avons une nouvelle preuve de l'insuffisance de la diplomatie persane et de son ignorance de ce qui se passait en dehors de la Perse. En effet, le gouvernement du Schah n'eut pas été pris de panique, et continue la guerre, et eut fini par avoir raison de son adversaire, s'il avait été mieux tenu au courant, car c'est seulement quelques semaines après la signature du traité de Paris que commença le grand soulèvement de l'Inde contre l'Angleterre.

Ce texte est tiré de : Ali Akbar Siassi, *La Perse au contact de l'Occident*, Paris, Leroux, 1931, pp. 57-82